



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 06_2025_70

L'An deux mil vingt-cinq, le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 10/12/2025

DATE D'AFFICHAGE : 10/12/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTE ROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, Mme Aurélie ADAM procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI, M. Louis BREC.

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 512-6 à L. 512-17 ;

VU le Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

CONSIDERANT le souhait de la commune de Villejust de recruter un agent afin d'exercer la fonction de bibliothécaire à la médiathèque de Villejust ;

CONSIDERANT la possibilité de recourir à un agent de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay pour exercer les fonctions de bibliothécaire au sein de la médiathèque de Villejust dans le cadre d'une mise à disposition ;

CONSIDERANT qu'une convention de mise à disposition doit être actée entre la collectivité et la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'accord du fonctionnaire concerné ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie des effectifs ;

CONSIDERANT que cette mise à disposition nécessite que les membres du conseil municipal de Villejust autorisent Monsieur Le Maire à signer avec Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, la convention de mise à disposition d'un agent rédacteur titulaire à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT que cette convention doit préciser, les conditions de mise à disposition, du fonctionnaire intéressé et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, les conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 8 décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 15/12/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

